LA SÉCURÎTÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS



FAITS MARQUANTS

p.3-4

CHIFFRES CLÉS

p.5

GARANTIR LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE p.6-10

INFORMER ET FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS p.11-15

SOUTENIR LES ARTISTES-AUTEURS FRAGILISÉS p.16-17

ACCOMPAGNER LA RÉFORME DU RÉGIME p.18-21 JANVIER 2021



ENTRÉE EN VIGUEUR DU DÉCRET DU 28/08/2020 RELATIF À LA NATURE DES ACTIVITÉS ET DES REVENUS DES ARTISTES-AUTEURS

Le décret relatif à la nature des activités et des revenus des artistesauteurs s'applique aux revenus perçus à compter du 1^{er} janvier 2021. Ce décret confirme l'admission de certaines activités déjà prises en compte au sein du régime social des artistes-auteurs et en intègre de nouvelles, tout en clarifiant la notion de revenus artistiques découlant de ces différentes activités. Les revenus accessoires sont désormais confortés par le décret de 2020 et leurs modalités de mise en œuvre simplifiées tout comme le plafond qui a été augmenté de manière conséquente.

30 JUIN 2021



CLÔTURE DU DISPOSITIF DE SURCOTISATION VOLONTAIRE RETRAITE

Ouvert à l'été 2020, ce dispositif qui permet aux artistes-auteurs précomptés de s'ouvrir des droits supplémentaires pour la retraite en 2019 a été prolongé jusqu'au début de l'été 2021. En savoir plus page 20

8 SEPTEMBRE 2021



NOUVELLE FOIRE AUX QUESTIONS **DYNAMIQUE**

La Sécurité sociale des artistes auteurs se dote d'une nouvelle foire aux questions, sur son site internet secu-artistes-auteurs.fr.

Grâce à son moteur de recherche intuitif, les artistes-auteurs, en toute autonomie, peuvent trouver la réponse à leur question parmi plus de 100 questions-réponses. Depuis son lancement en septembre 2021, plus de 16 000 consultations ont été enregistrées.

En savoir plus page 13

8 SEPTEMBRE 2021

LANCEMENT DU MAGAZINE EN LIGNE « MA SÉCU & MOI »



Ce magazine dématérialisé, accessible sur le site <u>secu-artistes-auteurs.fr</u>, s'inscrit dans la stratégie de renforcer l'accompagnement de premier niveau des artistes-auteurs sur l'ensemble des branches de la sécurité sociale. Les artistes-auteurs ont ainsi accès à des articles de décryptage sur leurs droits et démarches en matière de couverture sociale. En savoir plus page 15

25 OCTOBRE 2021



MA SÉCU & MOI »: LA NOUVELLE LETTRE D'INFORMATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

En complémentarité du magazine en ligne, la Sécurité sociale des artistes auteurs a lancé fin octobre sa première lettre d'information en ligne à destination des artistes-auteurs. Cet outil digital vient renforcer l'offre d'accompagnement et d'information en matière de protection sociale. En savoir plus page 15

18 NOVEMBRE 2021



WEBINAIRE SUR LA RETRAITE DES ARTISTES-AUTEURS

Fort du succès des premiers webinaires, l'offre s'élargit. En novembre 2021, a été organisé un webinaire abordant la préparation de la retraite : ouverture des droits, âge de départ, calcul du montant et conseils pour préparer son départ. Cette thématique est désormais proposée mensuellement aux artistes-auteurs.

En savoir plus page 15



ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES-AUTEURS FACE À LA CRISE DE LA COVID-19

Dès l'annonce du 1^{er} confinement, la Sécurité sociale des artistes auteurs s'est faite le relai des mesures exceptionnelles de soutien aux artistes-auteurs par la création d'une rubrique spéciale sur son site internet. La rubrique a enregistré plus de 20 000 visites en 2021.

UNIFICATION DE L'AGESSA ET DE LA MAISON DES ARTISTES - **SÉCURITÉ SOCIALE**

Les travaux de rapprochement des deux organismes se sont poursuivis en 2021 avec notamment l'approbation de l'administratrice provisoire le 16 septembre 2021 du projet de traité d'apport partiel d'actif.

En savoir plus page 21



CHIFFRES CLÉS A SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS



276 046ARTISTES-AUTEURS



37 879

NOUVELLES

AFFILIATIONS



4,6
MILLIONS D'EUROS
RECOUVRÉS



1 098 936

PAGES CONSULTÉES SUR
SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR



39 336

APPELS
TÉLÉPHONIQUES



12 947 EMAILS RÉPONDUS



16

RÉUNIONS
D'INFORMATION
EN LIGNE
ORGANISÉES



10 505 ABONNÉS FACEBOOK



495
HEURES VISIONNÉES
SUR YOUTUBE



27COLLABORATEURS



GARANTIR LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

Le contrôle du champ des activités et le recouvrement des cotisations arriérées constituent des enjeux importants pour garantir la pérennité du système de protection sociale.

L'AFFILIATION

La Sécurité sociale des artistes auteurs vérifie que les activités artistiques déclarées par les artistes-auteurs relèvent du régime social des artistes-auteurs. Ce contrôle s'effectue lors des déclarations trimestrielles des diffuseurs et lors de l'inscription au Centre des formalités des entreprises des artistes-auteurs.

En 2021, **37 879 affiliations ont été prononcées.** Malgré la crise sanitaire et économique, le nombre d'artistes-auteurs ayant débuté une activité artistique a légèrement progressé (+5% par rapport à 2020). Ce qui porte le total à **276 046 artistes-auteurs affiliés au 31 décembre 2021.**

1 489 contrôles d'affiliation ont conclu à un rejet.

BRANCHES DES ÉCRIVAINS
ET ILLUSTRATEURS DU
LIVRE, DES AUTEURSCOMPOSITEURS
DE MUSIQUE, DES
AUTEURS D'ŒUVRES
CINÉMATOGRAPHIQUES
ET AUDIOVISUELLES ET
DES AUTEURS D'ŒUVRES
PHOTOGRAPHIQUES

BRANCHE DES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES

Affiliations

24 097

13 782

BRANCHES DES ÉCRIVAINS
ET ILLUSTRATEURS DU
LIVRE, DES AUTEURSCOMPOSITEURS
DE MUSIQUE, DES
AUTEURS D'ŒUVRES
CINÉMATOGRAPHIQUES
ET AUDIOVISUELLES ET
DES AUTEURS D'ŒUVRES
PHOTOGRAPHIQUES

206 606

BRANCHE DES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES

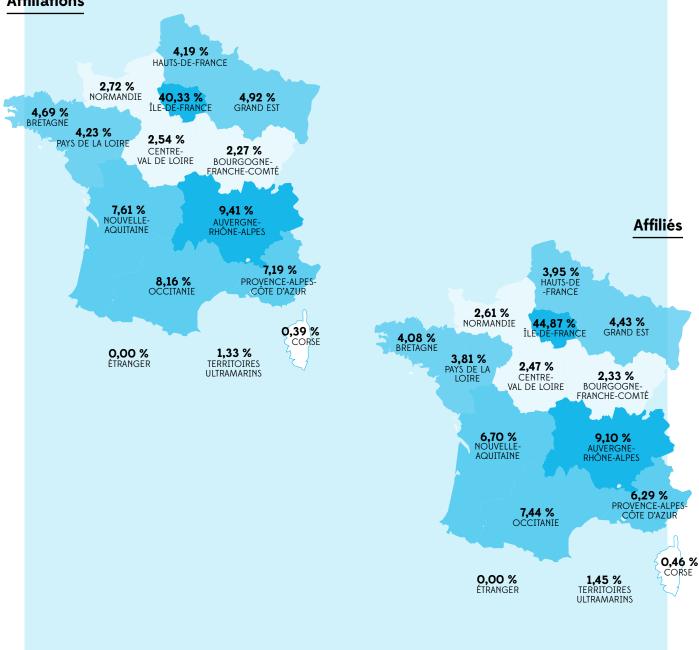
69 440

Affiliés

♥ RÉPARTITION **GÉOGRAPHIQUE**

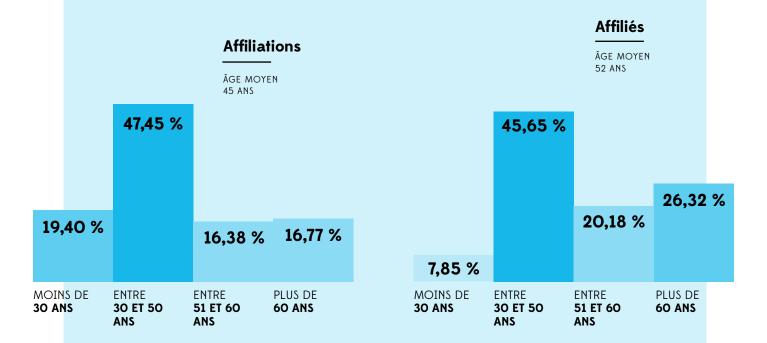
L'Île-de-France demeure toujours le pôle prédominant de la création artistique puisqu'environ 45 % des artistes-auteurs affiliés y sont implantés. Pour autant, cette prédominance francilienne tend à s'infléchir au fil des ans au profit des régions du sud de la France. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Paca concentrent environ 30 % de la population des artistes-auteurs affiliés.

Affiliations



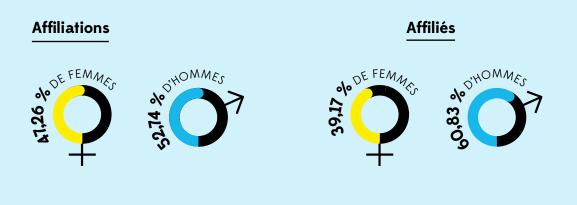
STRUCTURE D'ÂGE

L'âge moyen des artistes-auteurs affiliés s'établit autour de 52 ans. Les moins de 50 ans représentent, pour leur part, un peu plus de la moitié de la population.



♥ RÉPARTITION PAR SEXE

L'activité de création artistique est en grande partie masculine puisque les femmes ne représentent qu'un peu plus d'un tiers de la population des affiliés. Cette surreprésentation masculine tend à s'amoindrir d'année en année car les nouveaux affiliés tendent vers la parité.



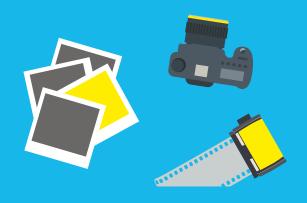
LE RECOUVREMENT

DES COTISATIONS ARRIÉRÉES

À compter des revenus 2019, l'Urssaf Limousin assure le recouvrement des cotisations sociales. Pour autant, la Sécurité sociale des artistes auteurs demeure le collecteur pour les revenus antérieurs à cette date. 4,6 millions d'euros ont été recouvrés en 2021.

	Montant recouvré en € auprès des artistes-auteurs	Montant recouvré en € auprès des diffuseurs	Montant recouvré en € auprès des commerces d'art
Cotisations encaissées directement	2 088 797	651 650	102 470
Cotisations reçues par le transfert des Urssaf	1 638 343	122 130	
Formation professionnelle	5 174	13 763	- 2 256
Total	3 732 314	887	757

¹ Donnée cumulée Agessa et Maison des artistes.



INFORMER ET FACILITER L'ACCÈS AU DROIT

En complément des canaux traditionnels, de nouveaux supports plus en lien avec les usagers diversifient l'accès à l'information.

L'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS



Avec la levée partielle de certaines restrictions sanitaires, la Sécurité sociale des artistes auteurs a été en capacité de recevoir à nouveau du public dans le strict respect des mesures sanitaires. 404 artistes-auteurs ont sollicité un rendez-vous personnalisé avec un conseiller. Chaque entretien est précédé d'un échange téléphonique pour préparer l'entretien personnalisé. 79 % de ces échanges téléphoniques préalables ont permis de répondre aux attentes des artistes-auteurs et ainsi éviter des déplacements. Le délai moyen pour obtenir un rendez-vous est de 5 jours.

LA GESTION DES CONTACTS



◇ ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

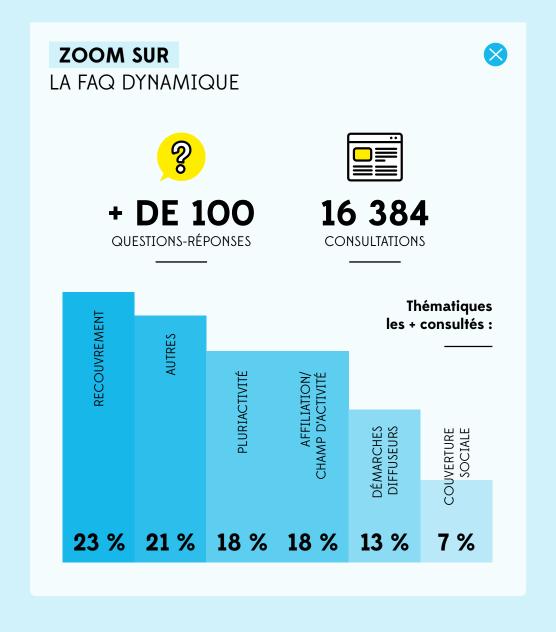
En 2021, les conseillers de la Sécurité sociale des artistes auteurs ont répondu à **39 336 appels téléphoniques tous publics confondus** (artistes-auteurs, diffuseurs et commerces d'art). En dépit des difficultés organisationnelles inhérentes aux mesures sanitaires, **la Sécurité sociale des artistes auteurs a su maintenir une continuité de service de qualité** puisque le taux de décroché progresse et s'établit à 72 %. Le délai moyen d'attente est de moins de 5 min.

¹ Donnée cumulée Agessa et Maison des artistes.



© EMAILING

12 947 emails ont été adressés aux conseillers de la Sécurité sociale des artistes auteurs. 94 % des artistes-auteurs ont reçu une réponse en moins de 5 jours ouvrés tandis que 81 % des emails de diffuseurs ou de commerces d'art ont été traités en moins de 5 jours. Cette progression notable s'explique par une animation accrue de nos médias d'information notamment le déploiement d'une nouvelle foire aux questions dynamique. Elle permet à nos publics d'accéder en toute autonomie à un premier niveau d'information permettant à nos conseillers de se concentrer sur les sollicitations à forte valeur ajoutée.



¹ Donnée cumulée Agessa et Maison des artistes.

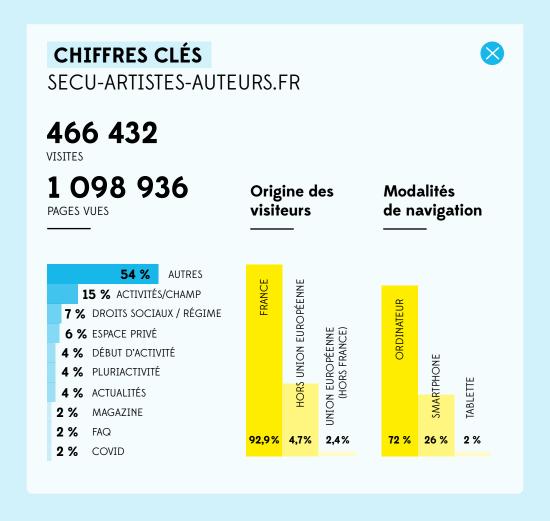
LE DIGITAL



PORTAIL INTERNET

Le site, secu-artistes-auteurs.fr, enregistre, en 2021, **466 432 visites (+72 %) et plus d'un million de pages vues.** Ces résultats traduisent les actions engagées depuis 2 ans visant à renforcer l'accompagnement des artistes-auteurs dans leurs démarches sociales. Le site conforte ainsi sa place centrale dans le parcours de recherche d'information des artistes-auteurs.

Parmi les actions déployées en 2021, citons le lancement du magazine en ligne « Ma sécu & moi » et de la rubrique « Actualités » qui viennent enrichir l'offre d'information et d'accompagnement sur notre site. Les artistes-auteurs ont ainsi accès à toute l'actualité sur leur protection sociale et à son décryptage. Le magazine en ligne permet notamment de faire un focus sur du droit ou des démarches et de valoriser l'offre de service de l'ensemble des risques de la Sécurité sociale (affiliation, maladie, famille, retraite, recouvrement).





♥ RÉUNIONS D'INFORMATION EN LIGNE

Fort du succès des réunions d'information sur le début d'activité, la Sécurité sociale des artistes auteurs étoffe son offre. En plus des réunions mensuelles sur le début d'activité, les artistes-auteurs peuvent désormais participer à une réunion sur la préparation de la retraite. Ce webinaire aborde notamment l'ouverture de droits, le calcul de la retraite et apporte de nombreux conseils sur la préparation au départ.

1 034 artistes-auteurs ainsi pu bénéficier des conseils de nos experts en 2021.



♥ RÉSEAUX SOCIAUX

Pour plus de proximité et de pédagogie, la Sécurité sociale des artistes auteurs est présente sur les principaux réseaux sociaux depuis 2017.

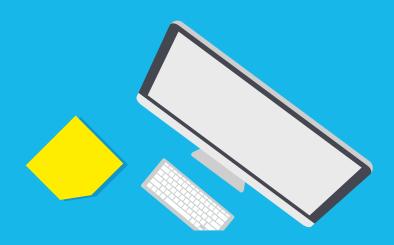
CHIFFRES CLÉS		8
f		
10 505 ABONNÉS	12 VIDÉOS	VIDÉOS LES + VUES :
1 019 897 INTERNAUTES TOUCHÉS (COUVERTURE CUMULÉE)	13 586 VUES (+231 % PAR RAPPORT À 2020)	PLURIACTIVITÉ 3 968 VUES PRÉCOMPTE
222 POSTS	945 HEURES DURÉE DE VISIONNAGE (+462 % PAR RAPPORT À 2020)	3 405 VUES DÉBUT D'ACTIVITÉ 2 522 VUES



► LETTRE D'INFORMATION « MA SÉCU & MOI »

Lancé au dernier trimestre 2021, cette newsletter trimestrielle, diffusée à plus de 210 000 artistes-auteurs, vient compléter le dispositif d'information et d'accompagnement de la Sécurité sociale des artistes auteurs. Grâce à son contenu personnalisé, les artistes-auteurs ont accès à une information au plus près de leurs besoins.

¹ Donnée cumulée Agessa et Maison des artistes.

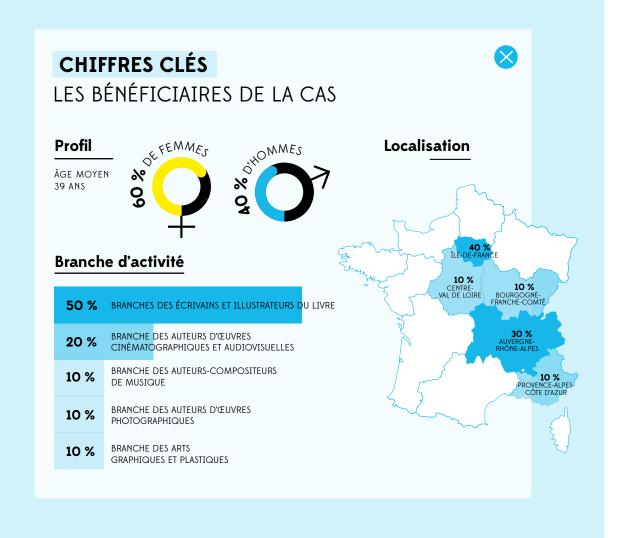


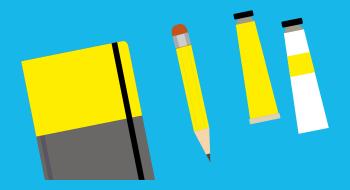
SOUTENIR LES ARTISTES-AUTEURS FRAGILISÉS

La Sécurité sociale des artistes-auteurs poursuit son accompagnement des artistes-auteurs en difficulté économique par la gestion d'un fond d'action sociale.

LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE

La commission d'action sociale (CAS) contribue à la prise en charge d'une partie des cotisations sociales des artistes-auteurs ayant demandé à surcotiser forfaitairement pour s'ouvrir l'ensemble des droits sociaux. Cette aide est attribuée sur des critères socioéconomiques (revenus et composition du foyer). 10 artistes-auteurs ont bénéficié de cette aide pour un montant de 6 590 euros, soit un montant moyen de 659 euros par bénéficiaire. La crise sanitaire et économique s'étant prolongée, 2021 constitue une année particulière avec les mesures d'exonérations sociales ou encore l'abaissement du seuil à 600 Smic horaire pour bénéficier des prestations en espèces.





ACCOMPAGNER LA RÉFORME DU RÉGIME

Les travaux nécessaires à la mise en place de la réforme du régime se poursuivent. En parallèle de la refonte du système d'information, les procédures organisationnelles sont adaptées aux nouvelles missions.

L'UNIFICATION ET L'ÉVOLUTION

DU SYSTÈME D'INFORMATION

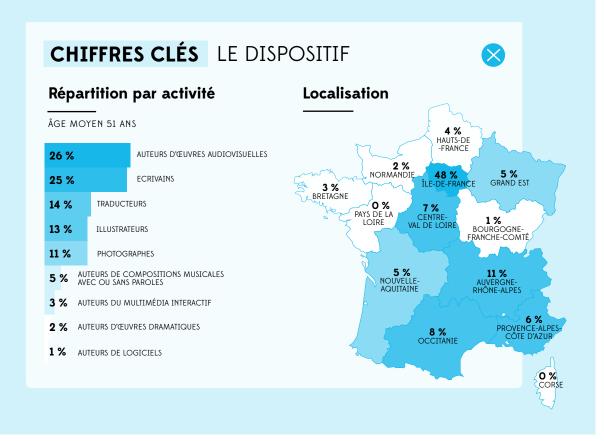
Dès 2019, la priorité avait été donnée à la refonte du système d'information. L'année 2021 a été une étape importante vers cet objectif ambitieux de doter la Sécurité sociale des artistes auteurs d'un système d'information unifié entre l'Agessa et la Maison des artistes et plus en adéquation avec les nouvelles missions d'affiliation, d'accompagnement et de gestion de la relation client.

Les premières pierres du nouveau système d'information ont été livrées. Les travaux ont principalement porté sur la reprise de l'historique des données des anciens systèmes informatiques, et de la gestion documentaire associée à notre système de relation client ou encore sur le développement de nouvelles fonctionnalités de messagerie pour échanger avec les artistes-auteurs. Au 31 décembre 2021, le taux d'avancement de ce chantier atteignait les 40 %.

LE DISPOSITIF DE SURCOTISATION

RETRAITE VOLONTAIRE

Afin de compenser le non-appel de la cotisation vieillesse plafonnée en 2019 aux artistes-auteurs précomptés pour éviter de cotiser doublement sur cette année en raison de la mise en œuvre de la réforme, un dispositif exceptionnel de surcotisation volontaire retraite a été mis en place par la Sécurité sociale des artistes auteurs. Ce dispositif offrait la possibilité aux artistesauteurs en partie ou en totalité précomptés sur les revenus 2017 ou 2018 de s'ouvrir des droits supplémentaires à la retraite du régime général en 2019. Grâce à une communication ciblée et pédagogique (emailing, courriers et conférence d'information en ligne), les artistes-auteurs éligibles étaient invités à faire leur demande en ligne via leur espace privé. Le service en ligne développé pour l'occasion leur proposait différentes options de surcotisation personnalisées. Lancé en 2020, ce dispositif a été prolongé jusqu'au 30 juin 2021. 583 artistes-auteurs ont demandé à surcotiser.



LE DISPOSITIF DE RÉGULARISATION D'ASSIETTE DE COTISATIONS

DES EX-ASSUJETTIS DE L'AGESSA

Les ex-assujettis de l'Agessa en 2018 qui relevaient fiscalement du régime des bénéfices non commerciaux pour lesquels une partie de leurs cotisations sociales avaient été précomptée sur leurs recettes se sont vus proposer un dispositif de régularisation d'assiette. Ce dispositif a permis le recalcul des cotisations sociales pour l'ouverture des droits à la retraite. 9 ex-assujettis se sont saisis de ce dispositif en 2021.

LE RAPPROCHEMENT DE L'AGESSA ET DE LA MAISON DES ARTISTES

Les travaux de mise en œuvre de l'apport partiel d'actif de la branche sécurité sociale de la Maison des artistes à la Sécurité sociale des artistes auteurs (anciennement Agessa) ont été relancés avec une nouvelle mission du commissaire aux apports sur les comptes arrêtés au 31 juillet 2021. Le projet de traité d'apport partiel d'actif a été approuvé par l'administratrice provisoire, Anne-Marie Le Guével, le 16 septembre 2021. Les prochaines étapes auront lieu en 2022 avec la convocation d'assemblées générales extraordinaires de la Maison des artistes et de la Sécurité sociale des artistes auteurs ayant pour objet l'approbation définitive du traité d'apport partiel.

¹ Donnée cumulée Agessa et Maison des artistes.

LA SÉCURÎTÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

